



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI  
RECTORAT**

CE 32091



## Circulaire

**Objet : Adoption de la Charte pour la Lutte Anti-Plagiat (CLAP) à l'attention de l'ensemble des Membres de l'Université d'État d'Haïti (UEH)**

**Vu :**

- le Décret du 12 octobre 2005 relatif aux Droits d'Auteur ;
- les Dispositions transitoires de février 1997 régissant l'administration centrale de l'UEH ;
- les Règlements généraux de la Recherche, juillet 2015.

**Considérant que :**

1. le plagiat, lorsqu'il constitue une contrefaçon, est sanctionné par la loi, notamment en cas d'emprunts notables et préjudiciables réalisés sans mention de l'origine.
2. la contrefaçon est définie par la loi comme un délit.
3. l'intégrité académique est essentielle pour préserver la crédibilité et la réputation de l'Université d'État d'Haïti.
4. le plagiat nuit à la qualité de l'enseignement et de la recherche, et compromet la réputation de l'institution ainsi que celle de ses membres.
5. l'UEH, dans le cadre du code de conduite étudiant du 24 janvier 2018, s'est engagée à sensibiliser sa communauté sur les méfaits du plagiat et les moyens de l'éviter.
6. l'Université entend mettre en place un programme de formation et fournir des ressources pour aider les étudiants et le personnel académique à adopter de bonnes pratiques en matière d'écriture académique.



REPUBLIQUE D'HAÏTI

# UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI RECTORAT

## Décisions:

### 1. Adoption de la Charte pour la Lutte Anti-Plagiat (CLAP)

- La Charte pour la Lutte Anti-Plagiat (CLAP) est officiellement adoptée et entre immédiatement en vigueur.
- Tous les membres de la communauté universitaire doivent prendre connaissance de cette charte et s'y conformer.

### 2. Mise en œuvre et suivi

- Un comité dédié sera constitué pour garantir l'application de la charte.
- Un rapport annuel sera publié pour évaluer les mesures mises en place et proposer des améliorations.

Fait à Port-au-Prince, le ..... 10 DEC. 2024

## Le Conseil Exécutif :

Jacques BLAISE

Vice-recteur à la Recherche

Jean POINCY

Vice-recteur aux Affaires Académiques



Fritz DESHOMMES

Recteur